

Réf: Dossier 353510

Avis de constitution

SOCIETE « EPV TERRE PROMISE »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET GONZAQUE VILLE 2
POTEAUX BERAKA, Lot 260-262, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/10/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EPV TERRE PROMISE »

Objet : ENSEIGNEMENT GENERAL;
FORMATION;
ACHAT ET VENTE DE FOURNITURE;
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET GONZAQUE VILLE 2
POTEAUX BERAKA, Lot 260-262, Ilot 22

Dirigeant(s) M ADJE DAGO NICSSONNE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08598 du 05/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68181/GTCA/RC/2024 du 05/11/2024

